

La France appelle ses partenaires à se mobiliser

IN LE MARIN DU 09 MARS 2017

Alain VIDALIES, le secrétaire d'État français aux Transports, devait intervenir à la conférence d'ETF sur l'emploi dans le transport maritime. Mais il n'est pas venu, retenu par l'inauguration de la ligne à grande vitesse Tours - Bordeaux. C'est Thierry COQUIL, le directeur des Affaires maritimes, qui a fait part du message du gouvernement français. « La France veut appeler ses partenaires européens à une action commune », a-t-il indiqué en préambule. Il a rappelé les actions menées au niveau français (loi sur l'économie bleue, stratégie nationale pour la mer et le littoral) afin de donner un cadre aux activités maritimes. « La consolidation des droits sociaux doit se poursuivre au niveau communautaire. » Pour la France, une initiative européenne doit d'abord se donner pour but l'application de la réglementation existante. Elle doit aussi veiller à la transposition par chaque pays dans son droit national des conventions internationales telles que la convention sur le travail maritime (MLC 2006), étant entendu que celle-ci définit des minima et doit nécessairement faire l'objet d'améliorations à travers le dialogue social. Avant tout, la France se dit à la disposition de la Commission européenne pour faire avancer les choses dans le domaine du cabotage intra-communautaire. Personne ne parle de ressusciter la directive « équipages » mort-née de 2004. Mais la France estime que son décret sur l'État d'accueil de 2014, relatif aux conditions sociales dans le secteur maritime, peut servir de modèle à d'autres pays européens. L'objectif fixé est assez modeste. Une législation protectionniste sur le cabotage, telle que le Jones Act américain, reste hors de portée faute d'un espace maritime européen commun. Et le pavillon européen un vœu pieux.